

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 47

chargée de l'examen du postulat de Mme Anouck SAUGY « Et si on plaçait la BAR(re) plus haut ? »

Présidence :	M. Yann LUGRIN (PLR).
Membres présents :	Mme Coralie DUMOULIN (PLR) ; Mme Anouck SAUGY (PLR) ; Mme Gaëlle MIELI (remplace M. Louis DANA (Soc.)) ; Mme Sarah DEPALLENS (Soc.) ; M. Yusuf KULMIYE (soc.) ; Mme Esperanza PASCUAS ZABALA (Soc.) ; Mme Prisca MORAND (Les Verts) ; Mme Romane BENVENUTI (remplace Mme Constance VON BRAUN (Les Verts)) ; Mme Virginie KYRIAKOPOULOS (Les Verts) ; M. Loris SOCCHI (EàG) ; M. Jean-Blaise KALALA (Vert'lib.) ; M. Thibault SCHALLER (UDC).
Membres excusés :	--
Membres absents :	--
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de SECURITE ET ECONOMIE.
Invité-e(-s) :	--
Notes de séances	M. Léopold TSCHANZ.

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 10.01.2025

Début et fin de la séance : 16 h 00 – 16 h 30

Présentation du postulat par l'initiante

L'initiante a rappelé l'origine de son postulat, qui fait suite aux discussions d'avril 2024 lorsque la Ville de Lausanne avait proposé d'étendre exceptionnellement les horaires d'ouverture des établissements en cas de victoire du Lausanne Hockey Club.

Le postulat propose d'étendre cette logique à d'autres dates significatives. L'objectif est de permettre à tous les établissements de bénéficier automatiquement de ces extensions d'horaires, sans avoir à entreprendre individuellement des démarches administratives, tout en respectant le cadre légal en vigueur.

Conseil communal de Lausanne

Synthèse des discussions

Plusieurs commissaires ont exprimé des préoccupations importantes concernant les conditions de travail dans le secteur de la restauration et de l'hôtellerie. Ces voix ont souligné que l'extension systématique des horaires d'ouverture se ferait principalement au détriment des travailleuses et travailleurs du secteur, rappelant que la restauration emploie une proportion importante de femmes, souvent dans des conditions déjà précaires.

Une argumentation approfondie a été développée sur la précarité des emplois dans ce secteur. Il a été estimé qu'il serait problématique d'ouvrir une "boîte de Pandore" en facilitant l'extension d'horaires, soulignant que de nombreuses personnes travaillant dans ce domaine évoluent dans des conditions précaires.

Il a été rappelé que les syndicats du secteur s'opposent généralement à de telles extensions, considérant qu'elles favorisent avant tout les propriétaires d'établissements au détriment du personnel. Si les syndicats ne représentent certes pas l'ensemble des travailleuses et travailleurs, l'opposition de ces derniers à de telles mesures constitue un indicateur important. L'argument selon lequel les gens auraient naturellement envie de travailler plus a été contesté, particulièrement dans un contexte d'emplois précaires.

Une question posée en mai 2024 lors du Conseil communal a été mentionnée pendant les débats, il a été indiqué qu'elle l'avait été dans une perspective critique visant à mettre en évidence une certaine démesure dans le soutien apporté à des manifestations sportives et commerciales, contrairement au traitement réservé aux mouvements sociaux.

D'autres commissaires ont défendu le caractère fédérateur de certains événements, rappelant notamment l'ambiance qui avait régné dans les rues lausannoises lors de victoires sportives, où la population s'était spontanément rassemblée pour célébrer ensemble, transcendant les différences. Ils ont souligné le pouvoir du sport à réunir les gens malgré leurs divergences.

Les défenseurs et défenseuses du postulat indiquent que la mesure proposée donnerait simplement une possibilité supplémentaire aux propriétaires d'établissements, qui demeureraient tenus de respecter les conventions collectives de travail et les conditions d'emploi existantes. Ils ont rappelé que les propriétaires d'établissements sont avant tout des employeurs, travaillant souvent dans leur établissement et qu'ils ont eux-mêmes été précarisés durant la pandémie de COVID-19.

Cette perspective met en avant l'idée que sans établissements viables, il n'y aurait plus d'emplois du tout. Il a également été argué que le cas de la restauration présente des particularités. Cette mesure ne prétend pas résoudre les problèmes systémiques du secteur, mais offrirait une marge de manœuvre supplémentaire dans un cadre réglementaire approprié.

Conseil communal de Lausanne

Enfin, le représentant de la Municipalité a précisé que celle-ci dispose déjà de différentes possibilités pour étendre les horaires d'ouverture dans des cas exceptionnels prévus par la réglementation et que ces questions relèvent de ses compétences.

Conclusion(s) de la commission : Par 6 oui, 7 non et aucune abstention, la commission propose de ne pas renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Lausanne, le 09.06.2025

Le rapporteur

:

Yann Lugin